



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017, respectivement.

ALLOCUTION

PRÉSIDENT

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

New York, le 14 juin 2022

Allocution devant le Conseil de sécurité de l'ONU M. le Juge Carmel Agius, Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions, Résiduelles des Tribunaux pénaux 14 juin 2022

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Au nom du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (Mécanisme), j'ai le plaisir de vous faire part de l'avancement de nos travaux, ainsi qu'il est expliqué en détail dans les rapports exhaustifs qui vous ont été présentés. À titre personnel, permettez-moi de dire que c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant vous une dernière fois avant de quitter mes fonctions de Président du Mécanisme à la fin du mois.

Diriger le Mécanisme, aux côtés des autres juges et hauts responsables, a été l'une des expériences les plus exaltantes et les plus enrichissantes de ma carrière, et la possibilité de pouvoir contribuer quotidiennement au travail de notre belle institution et d'interagir avec ceux qui sont devenus comme des membres de ma famille va me manquer. Permettez-moi également de vous faire part de mon grand sentiment de satisfaction, de gratitude et de confiance lorsque j'examine tout ce qui s'est produit depuis que j'ai pris mes fonctions de Président, et de ma conviction que nous devons poursuivre sur cette lancée.

Monsieur le Président,

Je tire satisfaction des progrès remarquables accomplis pendant la période considérée et tout au long de ma présidence, malgré d'importants défis, et notamment la pandémie de Covid-19. En effet, je suis frappé de voir à quel point la situation du Mécanisme semble différente maintenant, tout particulièrement en ce qui concerne les affaires en instance.

Il ne nous reste plus que trois affaires principales, ce qui représente une réduction importante de la charge de travail par rapport au début de l'année 2019. Et il n'en restera plus que deux très prochainement, à la suite du prononcé de l'arrêt, le 29 juin 2022, dans l'affaire *Fatuma et consorts*, dont je préside la procédure en appel. Dans l'autre affaire en appel, l'affaire *Stanišić et Simatović*, la



procédure est en bonne voie et devrait s'achever dans les délais prévus, à savoir en juin 2023, et une autre conférence de mise en état se tiendra la semaine prochaine. Dans l'affaire *Kabuga*, à la suite des audiences qui se sont tenues récemment pour entendre des experts médicaux indépendants et les arguments des parties, je peux vous dire que la Chambre de première instance a, pas plus tard qu'hier, rendu sa décision, concluant que la Défense n'avait pas établi que Félicien Kabuga était actuellement inapte à être jugé. La Chambre de première instance a en outre ordonné, entre autres, que l'accusé restera détenu à la division du Mécanisme à La Haye et que son procès commencera sur place, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement. Je vous invite à lire l'intégralité de la décision rendue par la Chambre de première instance, qui est accessible au public sur le site Internet du Mécanisme.

Je note avec satisfaction que ces évolutions constituent une réalisation importante de l'une des priorités centrales de ma présidence, à savoir l'achèvement rapide et efficace des procédures judiciaires en cours au Mécanisme, dans le respect des garanties de procédure et des droits fondamentaux. Toutefois, en matière de progrès, nous ne nous sommes pas arrêtés là.

Des avancées majeures dans la recherche des fugitifs du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ont également eu des conséquences décisives sur les opérations du Mécanisme et ses perspectives. Grâce aux efforts soutenus du Procureur Brammertz et de son équipe, il ne reste plus que quatre fugitifs du TPIR, tous devant être jugés au Rwanda.

Nous avons également accompli des progrès dans le cadre d'autres aspects-clés de notre mandat. En ce qui concerne l'exécution des peines, par exemple, vous vous souvenez certainement qu'en 2020, j'ai publié une version révisée de la Directive pratique relative à l'appréciation des demandes de grâce, de commutation de peine ou de libération anticipée, en vue de simplifier le processus tout en conservant la même approche juridique. Depuis mon entrée en fonctions, j'ai rendu 72 décisions et ordonnances au total concernant des demandes présentées en ce sens, et je laisserai à mon successeur le soin de traiter uniquement deux questions ayant été soulevées récemment. Par ailleurs, les responsabilités du Mécanisme en ce qui concerne le suivi des affaires renvoyées aux juridictions nationales ont été considérablement réduites. Lorsque j'ai pris mes fonctions de Président, le Mécanisme était chargé de suivre sept affaires. Il n'en reste désormais plus que deux.

Pendant tout ce temps, des avancées constantes ont été réalisées dans divers domaines tels que la protection des témoins, la suite à donner aux demandes d'assistance émanant des juridictions nationales et la gestion des archives du TPIR, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et du Mécanisme. Notre productivité dans ces domaines s'est améliorée grâce aux efforts continus déployés par le Mécanisme en vue d'harmoniser davantage et de rationaliser ses méthodes de travail.

Parallèlement à ces résultats, nous avons essuyé quelques revers. À mon grand regret, je dois aujourd'hui me présenter une nouvelle fois devant cette assemblée, à qui j'ai annoncé en décembre dernier que la situation des personnes acquittées ou libérées avait été résolue, pour dire que ce n'est plus le cas, et que l'accord contraignant signé par l'Organisation des Nations Unies et le Niger en vue de la réinstallation de ces personnes sur le territoire du Niger n'a pas été respecté. Le Greffier du Mécanisme fait tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution à cette situation délicate. Par ailleurs, l'affaire d'outrage mettant en cause Petar Jojić et Vjerica Radeta illustre bien les cas où la



capacité du Mécanisme à rendre la justice a été mise à mal ; dans ce cas précis, du fait du manquement persistant de la Serbie aux obligations internationales imposées à tous les États par ce Conseil dans la résolution 1966 (2010).

Monsieur le Président,

Je me dois d'évoquer à présent l'immense gratitude que je ressens lorsque je pense à ma présidence et aux efforts de collaboration qui ont abouti à nos réalisations. Je peux affirmer ici sans ambages que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir. Avant toute chose, je tiens à saluer les contributions apportées par les membres de notre personnel exceptionnel que je remercie sincèrement. Je rends également hommage à l'esprit de camaraderie et aux contributions exceptionnelles des juges du Mécanisme qui viennent des quatre coins du monde et dont les perspectives différentes ont incommensurablement enrichi la mienne. De même, je salue les autres hauts responsables, le Procureur Brammertz et le Greffier Tambadou, pour leur esprit collégial et leur dévouement. Enfin, je voudrais louer publiquement les membres de mon équipe qui ont fait preuve d'un engagement indéfectible et qui ont été pour moi une grande source d'inspiration.

Bien entendu, le succès du Mécanisme n'est pas attribuable uniquement aux personnes qui travaillent dans l'institution ou au service de celle-ci. Le Mécanisme, tout comme les Tribunaux qui l'ont précédé, fait partie d'un système plus large. Incarnant une vision commune de la justice et la conviction que le travail crucial de ces Tribunaux serait mené à bonne fin, le Mécanisme a été créé au niveau international mais dépend aussi largement de parties intéressées au niveau régional et national.

Au sein de l'ONU, les orientations et le soutien exceptionnels fournis par des États Membres de ce Conseil et par le Groupe de travail informel sur les tribunaux pénaux sont essentiels au fonctionnement du Mécanisme. Grâce à vous, et aux États Membres de l'ONU, nous sommes en mesure de continuer de nous acquitter de la mission vitale qui nous a été confiée. Pendant ma présidence, j'ai attaché une importance particulière à l'assistance remarquable apportée par le Bureau des affaires juridiques.

Pour ce qui est du rôle des États dans l'accomplissement de notre mandat, je rappelle avoir dit au début de ma présidence que la justice ne s'achevait pas avec le prononcé d'un jugement ou d'un arrêt. La vérité de ces propos a été démontrée à de multiples reprises, et je salue vivement tous les États qui ont exprimé la volonté de se charger de l'exécution des peines des personnes condamnées par les Tribunaux *ad hoc* ou par le Mécanisme. La coopération exceptionnelle qu'ils ont apportée s'est manifestée lors du pic de la pandémie, lorsque, tous les quinze jours, ils ont fourni des informations actualisées sur le Covid-19, en exécution des ordonnances que j'ai rendues. Je salue également la Tanzanie et les Pays-Bas, les États hôtes d'exception du Mécanisme, qui ont apporté un soutien des plus fermes à notre mission. Enfin, j'exprime toute ma gratitude à l'Union européenne ainsi qu'au Gouvernement suisse dont le financement des activités de sensibilisation et d'information fait clairement la différence pour les membres des communautés concernées.

Monsieur le Président,

J'en viens aux perspectives d'avenir et au sentiment de confiance que j'ai évoqué au début de mon allocution. À la suite de son quatrième examen de l'avancement des travaux du Mécanisme, cette



auguste assemblée adoptera sous peu une résolution concernant notre mandat, et le Secrétaire général désignera ensuite le prochain Président parmi les juges inscrits sur la liste des juges du Mécanisme. C'est une période de changement qui s'annonce, et ce changement offre des possibilités de revitalisation et d'améliorations constantes.

Je suis convaincu que le Mécanisme continuera sur sa lancée sous une nouvelle direction, et ce, en grande partie parce qu'il est plus fort que jamais. De plus, après près de 10 ans d'activités, le Mécanisme est sur le point de concrétiser la vision du Conseil de sécurité voulant qu'il soit une petite institution à vocation temporaire, un effort qui ne devrait pas être sous-estimé. Ce n'est pas une tâche facile que de présider une institution qui réduit ses effectifs et de parer aux effets délétères d'une productivité réduite, d'un moral atteint et d'une rotation importante du personnel. De même, il n'est pas aisé de tenter de cimenter l'approche du Mécanisme en tant que seule et même institution au sein de cette entité unique, et de veiller à une utilisation optimale et des plus efficaces des ressources dans nos deux divisions. Je ne doute pas, cependant, que la personne qui me succédera sera parfaitement en mesure de relever de tels défis.

Dans le même temps, j'ai bon espoir que les progrès que nous avons réalisés vous ont inspiré confiance, vous Membres de ce Conseil, et donné la conviction que lorsque nous disons que des résultats seront obtenus, ils le seront, et que le Mécanisme continuera de s'acquitter de ses fonctions résiduelles de bonne foi et dans le respect des normes les plus rigoureuses. Je dois cependant souligner une fois de plus que bon nombre de ces activités — dont un certain nombre de fonctions judiciaires — se poursuivront dans un futur prévisible, et ce, bien après l'achèvement des affaires principales, à moins que le Conseil de sécurité n'en décide autrement. Il appartiendra au Conseil de sécurité, qui a lui-même fixé la portée du mandat du Mécanisme, de décider si et quand certaines de nos responsabilités devraient, de manière plus appropriée, être prises en charge par d'autres. Sur ce point, comme sur bien d'autres, la décision vous revient.

Monsieur le Président,

Le fait de quitter ses fonctions à une période où la situation mondiale est peut-être plus précaire qu'elle ne l'a été ces dernières années fait naître un sentiment troublant. Les incertitudes que nous avons endurées récemment ne semblent pas se dissiper, et je dois admettre qu'il n'est pas toujours facile de rester optimiste au sujet de l'état de la justice pénale internationale. Néanmoins, mon expérience au sein du Mécanisme et des Tribunaux *ad hoc* a renforcé en moi la conviction inébranlable que les travaux de ces institutions comptent véritablement, que les initiatives en matière de justice internationale peuvent aboutir, et de fait aboutissent, au-delà de toute espérance et que la justice triomphera en définitive lorsque la volonté politique est au rendez-vous. Dans ce contexte, j'exhorte la communauté internationale à s'inspirer du courage, de la détermination et de l'imagination dont elle a fait preuve dans les années 90 lorsqu'elle a créé le TPIY et le TPIR et, plus tard en 2010, lorsqu'elle a créé le Mécanisme.

Enfin, le Mécanisme continuera d'avoir besoin d'un soutien dévoué dans les années à venir et d'une coopération importante de la part de ceux qui respectent son objet et les principes sur lesquels il se fonde. Il reste encore beaucoup à faire, et savoir que la tâche est commune est source de réconfort. Je



remercie sincèrement, encore une fois, toutes les personnes, tous les États et toutes les parties intéressées qui ont, à ce jour, accompagné le Mécanisme dans son entreprise et défendu ce qui est juste et équitable. Le soutien que vous avez apporté à notre institution et, aux cours des dernières années, à ma présidence ne peuvent être décrits à leur juste valeur.

Je vous remercie de votre attention.
